

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 14 avril 2025 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 14 avril 2025.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 13239-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2025

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

- 4.1 Appel d'offres pour le développement résidentiel – Phase II - secteur aréna – Octroi de contrat
- 4.2 Appel d'offres pour l'acquisition camion à neige 10 roues 6X4 – Octroi de contrat
- 4.3 Contrat pour marquage des passages piétonniers et lignes d'arrêt
- 4.4 Contrat de marquage routier (Longitudinal)
- 4.5 Offre de service pour la caractérisation environnemental du lot numéro 5 777 944
- 4.6 Achat de granules de bois pour la saison 2025-2026
- 4.7 Mandat d'inventaire des matières dangereuses et acquisition d'un logiciel concernant les fiches techniques des substances de produit chimique
- 4.8 Renouvellement du programme d'assurances générales

5. Administration, finances et ressources humaines

- 5.1 Octroi d'aides financières
- 5.2 Dépôt du rapport financier 2024
- 5.3 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme accèslogis de l'OMH de Charlevoix-Est – Budget 2025 révisé au 10 mars 2025
- 5.4 Convention d'aide financière avec Tourisme Charlevoix – Autorisation de signature
- 5.5 Embauche d'un journalier surnuméraire
- 5.6 Embauche d'un préposé aux loisirs saisonnier

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

- 5.7 Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
- 5.8 Abolition du programme RénoRégion

6. Travaux publics

7. Urbanisme et environnement

- 7.1 Nomination d'une inspectrice responsable de l'application des règlements d'urbanisme
- 7.2 Demande de dérogation mineure – 136 boulevard Notre-Dame
- 7.3 P.I.I.A. – 47 à 49 rue des Vingt-et-Un
- 7.4 Stratégie municipale d'économie d'eau potable – Rapport 2024 – sur la gestion de l'eau potable

8. Sécurité publique

9. Loisirs, culture et tourisme

- 9.1 Programme de fonds de vitalisation – Demande d'aide financière

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Règlement VC-438-25-1 modifiant certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale VC-438-13 – Adoption
- 10.2 Avis de motion – Projet de règlement VC-466-25-1 modifiant le règlement VC-466-22 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et de renseignements nominatifs ainsi que les services offerts par la Ville de Clermont
- 10.3 Avis de motion – Projet de règlement VC-258-25-3 modifiant le règlement VC-258-98-2 concernant les structures administratives pour le réseau d'aqueduc
- 10.4 Avis de motion – Projet de règlement VC-340-25-2 modifiant le règlement VC-340-88 concernant les égouts
- 10.5 Avis de motion – Projet de règlement VC-415-25-21 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Mars 2025 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N^o 13240-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARAVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2025.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1. APPEL D'OFFRES POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – PHASE II SECTEUR ARÉNA – OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION N° 13241-04-25

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel – secteur aréna – de la Ville de Clermont ;

CONSIDÉRANT la résolution no 13148-12-24 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public relatif aux travaux de la phase II ;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts de ce projet seront assumés par le règlement d'emprunt VC-481-25 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 février 2025;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumissions du 8 avril 2025 et que Simtrex inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat des travaux de la phase II du développement résidentiel à Simtrex inc. au montant de 1 697 674,83 \$ taxes incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à Simtrex inc..

4.2. APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION À NEIGE 10 ROUES 6 X 4 – OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION N° 13242-04-25

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2025 de procéder à l'achat d'un camion de déneigement pour la ville de Clermont ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au règlement d'emprunt VC-476-24 approuvé le 16 septembre 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la résolution no 13167-01-25 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public relativement à l'acquisition du camion 10 roues ;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumissions du 11 avril 2025 et que Camion international Élite est le seul soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat d'achat d'un camion 10 roues 6 x 4 à Camion international Élite au montant de 282 838,50 \$ taxes incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à Camion international Élite.

4.3. CONTRAT POUR MARQUAGE DES PASSAGES PIÉTONNIERS ET LIGNES D'ARRÊT RÉSOLUTION N° 13243-04-25

CONSIDÉRANT QUE les travaux de marquage des passages piétonniers et lignes d'arrêt doivent être effectués au début de la saison estivale;

CONSIDÉRANT la liste des travaux prévus au service des travaux publics pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un contrat à sous-traitance pour les travaux de marquage des passages piétonniers et lignes d'arrêt ne causera aucune perte d'emploi ni de réduction d'heures aux salariés de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entrepreneur Gestion LRW inc.;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au poste budgétaire 02 320 06 525;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de traçage de lignes de rues à Gestion LRW inc. pour un montant approximatif de 10 000 \$, taxes non incluses;

QUE la présente résolution soit adressée à Gestion LRW inc.

4.4. CONTRAT POUR MARQUAGE ROUTIER (LONGITUDINAL) RÉSOLUTION N° 13244-04-25

CONSIDÉRANT QUE les travaux de marquage routier doivent être effectués au début de la saison estivale;

CONSIDÉRANT la liste des travaux prévus au service des travaux publics pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un contrat à sous-traitance pour les travaux de marquage routier ne causera aucune perte d'emploi ni de réduction d'heures aux salariés de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service de DMA Marquage routier en date du 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au poste budgétaire 02 320 06 525;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de marquage routier à DMA Marquage routier pour un montant de 12 831,84 \$, taxes non incluses;

QUE la présente résolution soit adressée à DMA Marquage routier.

4.5. OFFRE DE SERVICE POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT NUMÉRO 5 777 944 RÉSOLUTION N° 13245-04-25

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire effectuer une étude de caractérisation environnementale ciblée des sols sur le lot 5 777 994 situé dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues et que Génisol est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le mandat d'étude de caractérisation environnementale ciblée des sols sur le lot 5 777 994 à Génisol Environnement au montant de 28 140 \$ taxes non incluses et que les sommes soient prises à la réserve parc industriel;

QUE la présente résolution soit adressée à Génisol Environnement.

4.6. ACHAT DE GRANULES DE BOIS POUR LA SAISON 2025-2026 RÉSOLUTION N° 13246-04-25

CONSIDÉRANT le système de chauffage de biomasse aux granulés de bois de l'hôtel de ville et de l'église;

CONSIDÉRANT l'offre de Granules LG en date du 19 mars 2025 pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2025;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confirmer une commande de granules de bois pour la saison 2025-2026 à Granules LG pour une quantité estimée à 100 t. m. au coût de 220\$ la t.m., taxes et transport non inclus;

QUE la présente résolution soit adressée à Granules LG.

4.7. MANDAT D'INVENTAIRE DES MATIÈRES DANGEREUSES ET ACQUISITION D'UN LOGICIEL CONCERNANT LES FICHES TECHNIQUES DES SUBSTANCES DE PRODUIT CHIMIQUE RÉSOLUTION N° 13247-04-25

CONSIDÉRANT les normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail concernant les produits chimiques;

CONSIDÉRANT l'offre de Toxyscan inc. en date du 4 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater Toxyscan inc. pour procéder à l'inventaire complet des matières dangereuses dans la cadre du SIMDUT au montant de 2 450 \$ taxes non incluses et de procéder à l'achat du logiciel de Toxyscan pour la conservation et le maintien des fiches techniques des produits chimiques pour un montant de 4 266,50 \$ taxes non incluses;

QUE les sommes soient prises au surplus non affecté;

QUE la présente résolution soit adressée à Toxyscan inc.

4.8. RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'ASSURANCES GÉNÉRALES RÉSOLUTION N° 13248-04-25

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du programme d'assurances générales de la Ville de Clermont le 1er mai 2025 ;

CONSIDÉRANT les conditions et primes de la firme AON Parizeau inc. pour le renouvellement du programme d'assurances pour la période du 1er mai 2025 au 1er mai 2026 pour les polices suivantes :

Garantie d'assurance	Montant
Automobile	20 265 \$
Biens	57 465 \$
Responsabilité civile, municipale et excédentaire Umbrella	41 125 \$
Crime	756 \$
Bris des machines	3 577 \$
Cyber, entreprise privée	3 690 \$
TOTAL	126 878 \$

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au budget 2025, poste budgétaire 02 190 05 421 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler le programme d'assurances avec la firme AON Parizeau inc. aux conditions transmises par la firme au montant de 126 878 \$, taxes non incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à AON Parizeau Inc.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION N° 13249-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- SACC (tournoi de golf) 680 \$
- Fondation de l'hôpital La Malbaie (golf) 290 \$
- Clermontaine (tournoi de quilles) 300 \$

5.2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

5.3. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – BUDGET 2025 RÉVISÉ AU 10 MARS 2025 RÉSOLUTION N° 13250-04-25

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément de loyer pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport de prévisions budgétaires 2025 révisé au 2025-03-10 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2025 révisées au 2025-03-10 du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

Approbation du 11 mars 2025 de la Société d'Habitation du Québec :

REVENUS :	599 220 \$	(41 logements Clermont : 225 320 \$)
DÉPENSES :	1 027 513 \$	(41 logements Clermont : 326 581 \$)
DÉFICIT :	428 293 \$	(41 logements Clermont : 101 261 \$)

PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT :	10 126 \$
BUDGET ANTÉRIEUR :	10 126 \$
DIFFÉRENCE :	0 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la SHQ ainsi qu'à l'OMH de Charlevoix-Est.

5.4. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC TOURISME CHARLEVOIX – AUTORISATION DE SIGNATURE RÉSOLUTION N° 13251-04-25

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la Ville pour son projet à la Montagne de la croix auprès du Plan montagnes de Tourisme Charlevoix a été accordée;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée entre les parties;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Plan montagnes de Tourisme Charlevoix;

QUE la présente résolution soit adressée à Tourisme Charlevoix.

5.5. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE RÉSOLUTION N° 13252-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'embaucher monsieur Kevin Lavoie à compter du 7 avril 2025 à titre de journalier surnuméraire et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Kevin Lavoie.

5.6. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX LOISIRS SAISONNIER RÉSOLUTION N° 13253-04-25

CONSIDÉRANT le besoin d'un préposé aux loisirs pour l'organisation des activités sportives estivales de la ville et du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'employé aura à superviser des étudiants dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'embaucher monsieur Danick Giasson à titre de préposé aux loisirs, poste saisonnier, et qu'il lui soit accordé une prime de chef d'équipe pour la gestion de personnel étudiant et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Danick Giasson.

5.7. DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE RÉSOLUTION N° 13254-04-25

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens/nes;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Clermont demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre territoire, madame Stéphanie Lachance;

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

5.8. ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION RÉSOLUTION N° 13255-04-25

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001% des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont demande au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Que cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

M. François Legault, premier ministre du Québec
Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
M. Éric Girard, ministre des Finances
M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
Mme Kariane Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. NOMINATION D'UNE INSPECTRICE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉSOLUTION N^o 13256-04-25

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser l'inspectrice municipale madame Emmy Roussy à signer tous les documents relatifs à l'application des règlements d'urbanisme, plus particulièrement, les avis et les constats d'infraction.

7.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 136 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION N^o 13257-04-25

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 136 boulevard Notre-Dame, lot 3 257 249 du cadastre du Québec, afin de réputer conforme l'implantation d'un conteneur maritime dans la zone 135.1-C pour un usage de la classe d'usage *C1 – Services administratif, professionnel et technique* alors que les conteneurs maritimes ne sont autorisés que pour les classes d'usage *C7, C8, I1, I2 et I3* dans la zone 135.1-C;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 25 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a besoin d'un espace de rangement supplémentaire pour les besoins de son organisation (coopérative funéraire);

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain (donnant sur trois rues) fait en sorte qu'il est impensable d'y construire un nouveau bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur serait implanté derrière le garage, de manière à être moins visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE des mesures d'atténuation pourraient être facilement mises en place;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins ni au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le conteneur soit entouré d'une clôture opaque qui permettra de le dissimuler et qui sera d'une hauteur minimale de 2,44 mètres;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER
ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal **acceptent** la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 136 boulevard Notre-Dame conditionnellement à ce que le conteneur soit entouré d'une clôture opaque qui permettra de le dissimuler et qui sera d'une hauteur minimale de 2,44 mètres.

QUE la présente résolution soit adressée à l'inspecteur municipal, monsieur Hugo Dallaire-Bouchard.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

7.3. P.I.I.A. – 47 à 49 RUE DES VINGT-ET-UN RÉSOLUTION N° 13258-04-25

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. afin de procéder à l'ajout d'une enseigne au 47 à 49, rue des Vingt-et Un.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé sur la rue des Vingt-et-un (zone 136.1-M) où le règlement relatif aux P.I.I.A. est applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme estime que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux P.I.I.A. numéro VC-438-13 de la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande au 47 à 49 rue des Vingt-et-Un;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil **accepte** la demande de P.I.I.A. au 47 à 49 rue des Vingt-et-Un à Clermont;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Hugo Dallaire-Bouchard, inspecteur municipal.

7.4. STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. PROGRAMME DE FONDS DE VITALISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉSOLUTION N° 13259-04-25

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Clermont d'effectuer des travaux de réfection de la Montagne de la croix et l'aménagement d'un nouveau sentier pédestre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir une aide financière pour consolider le coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du Programme de fonds de vitalisation et du comité de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est, soit celui de soutenir des projets liés à la dynamisation du milieu de vie en investissant dans des infrastructures pérennes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale ou le directeur des loisirs à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de fonds de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est pour son projet de travaux de réfection de la Montagne de la croix et l'aménagement d'un nouveau sentier pédestre et qu'ils soient autorisés à signer tout document afférent à cette demande.

QUE la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1. RÈGLEMENT VC-438-25-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VC-438-13 – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 13260-04-25**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement VC-438-13;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 25 février 2025;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2025;

ATTENDU QU'un avis a été publié pour les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum le 12 mars 2025;

ATTENDU QU'il n'y a aucune modification entre le premier projet de règlement et cette dernière version ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Règlement VC-438-25-1 soit adopté.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

10.2. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-466-25-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-466-22 ÉTABLISSANT UNE GRILLE DE TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION, LA TRANSMISSION, LA VENTE DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENT NOMINATIFS AINSI QUE LES SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE CLERMONT

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités peuvent être financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le 6 juin 2022 le règlement VC-466-22 remplaçant le règlement VC-440-15 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et de renseignements nominatifs ainsi que les services offerts par la Ville de Clermont et qu'il y a lieu de le modifier pour que toutes les tarifications soient mises à jour ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-466-25-1 modifiant le règlement VC-466-22 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et de renseignements nominatifs ainsi que les services offerts par la Ville de Clermont.

Le projet de règlement est déposé et des copies sont disponibles au public.

10.3. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-258-25-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-258-98-2 CONCERNANT LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la Loi sur les Cités et villes du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement VC-258-98-2 afin d'y inclure certaines mises à jour et de nouvelles normes administratives concernant le réseau d'aqueduc ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-258-25-3 modifiant le règlement VC-258-98-2 concernant les structures administratives pour le réseau d'aqueduc.

Le projet de règlement est déposé et des copies sont disponibles au public.

10.4. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-340-25-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-340-88 CONCERNANT LES ÉGOUTS

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la Loi sur les Cités et ville du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement VC-340-88 afin d'y inclure certaines mises à jour et de nouvelles normes administratives concernant le réseau d'égouts ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-340-25-2 modifiant le règlement VC-340-88 concernant les égouts.

Le projet de règlement est déposé et des copies sont disponibles au public.

10.5. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT VC-415-25-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Municipalités les compétences pour réglementer notamment sur le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 14 juin 2010 le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 3.9 relative à l'inventaire des interdictions de stationner afin d'ajouter des restrictions de stationnement sur la rue Lapointe ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-415-25-21 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Le projet de règlement est déposé et des copies sont disponibles au public.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – MARS 2025 – APPROBATION RÉSOLUTION N° 13261-04-25

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de mars 2025 :

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Palements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	688 993.16 \$
Salaires versés	108 657.71 \$
Comptes à payer (chèques annulés)	159 591.90 \$ (488.64\$)
TOTAL	956 754.13 \$

Certificat de disponibilité

Je, France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois de mars 2025.

France D'Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Claude Jutras, citoyen de Clermont, adresse des questions de divers sujets à l'ordre du jour.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION N° 13262-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 20 h 38.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale